

ARTS PLASTIQUES

2009

Les débouchés offerts par les écoles supérieures d'arts plastiques concernent de nombreuses professions : la publicité, le graphisme et l'édition, la conception et la réalisation d'œuvres vidéo et multimédia, l'étude et la réalisation de projets en agence de design ou d'architecture, la décoration, la restauration d'œuvres d'art, l'enseignement... C'est également dans ces écoles que se forment les artistes indépendants, peintres, sculpteurs, vidéastes, photographes etc... (Consulter les fiches filières du site CampusFrance correspondant aux divers domaines artistiques).

Il y a plus d'un millier d'écoles d'art en France ; qu'elles appartiennent au réseau public des écoles supérieures d'art ou au réseau des écoles privées, on ne peut y accéder que titulaire d'un baccalauréat (ou équivalent) et avec un porte-folio présentant son travail artistique.

Le ministère de la Culture et de la Communication a la tutelle pédagogique du réseau d'excellence des 58 écoles supérieures publiques : on y rentre sur concours uniquement et les diplômes délivrés y sont nationaux et garantis par l'État ; pour les écoles privées, entrée sur concours ou entretien, les titres délivrés sont évalués de façon officielle lorsque l'école a demandé leur enregistrement au Répertoire National de Certification Professionnelle. Toutes les écoles, publiques ou privées, sont susceptibles d'accueillir des étudiants étrangers, selon les mêmes critères que les étudiants français.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACCÈS

Écoles publiques / Écoles privées

L'intégration en première année d'une école supérieure d'art publique se fait sur concours. Mais les candidats sont très nombreux, le nombre de places limité, la sélection est donc très forte : un ou deux ans dans une école de préparation aux concours d'entrée des écoles d'art est habituel afin d'apprendre à constituer et à défendre lors de l'entretien avec le jury son dossier artistique. La réussite est liée tant à la qualité du projet artistique que de l'expression en français et de la capacité à convaincre un jury que l'école est à même d'aider le candidat à mener à bien son projet ; des limites d'âge sont parfois imposées aussi. Le dossier d'inscription doit en général avoir été envoyé à l'école avant la fin du premier trimestre de l'année en cours. Il est nécessaire de consulter le site de l'école visée afin de télécharger les dossiers et d'avoir les dates des concours. Le site de l'Association Nationale des Directeurs d'écoles d'art <http://www.andea.fr> vous donnera tous les renseignements nécessaires concernant le réseau des 58 écoles supérieures sous tutelle du ministère de la Culture. Ces écoles sont gratuites (environ 200 euros de sécurité sociale et 300 de frais divers par an...) et constituent sur tout le territoire français un tissu d'enseignements dans lequel les étudiants peuvent se déplacer.

Pour ce qui concerne les écoles privées, il en est de qualité, comme de coûts, très différents. L'entrée s'y fait parfois sur concours généralement dans les écoles privées très reconnues, ou sur dossier et entretien. Dans la plupart des écoles privées la première année est une classe préparatoire aux divers concours d'entrée soit pour intégrer une école publique, soit pour poursuivre leur cursus dans cette même école privée. Le coût d'une école privée varie en général de 5000 à 10000€ par an. Attention, toutes les écoles supérieures privées ne donnent pas droit au statut d'étudiant, donc aux aides liées à ce statut (restaurants universitaires, sécurité sociale, aide au logement...). Il convient de se renseigner sur ce point à l'avance, certaines cartes d'étudiant peuvent ne donner droit qu'à des réductions dans les cinémas !

ORGANISATION DES ÉTUDES

Nationales ou territoriales, les Écoles Supérieures publiques d'Art ont adapté leur cursus à la réforme LMD : après une année préparatoire commune, un premier cycle donne accès en deux années au DNAT (bac+3, diplôme national d'arts et techniques, cycle court avec trois options possibles, design graphique, design d'espace et design de produit) ou au DNAP (bac+3, diplôme national d'arts plastiques) ; une seconde phase dite projet, de deux années, est sanctionnée par le DNSEP, (bac+5, diplôme national supérieur d'expression plastique, en passe d'être reconnu comme conférant le grade de Master). Trois options sont possibles, art, design ou communication mais toutes les écoles ne proposent pas l'intégralité de ces options. Les étudiants peuvent, en cours de cursus, passer d'une école à l'autre dès lors qu'ils ont obtenu les unités de valeur requises. Les diplômes nationaux délivrés par les 60 écoles sous tutelle pédagogique du ministère de la Culture, sont garantis par l'Etat. Ce sont de petites écoles (peu inscrivent plus de 200 étudiants), où la pédagogie fait alterner travaux de groupe et suivi des projets individuels. Le corps enseignant, nombreux, est composé de spécialistes des disciplines théoriques (histoire de l'art, sciences humaines) et de chercheurs-artistes de haut niveau. Les stages, y compris dans des écoles à l'étranger, sont fréquents et obligatoires en 4^{ème} année. La formation dans ces écoles, globale, généraliste, interconnectant tous les domaines de l'expression artistique, tous les media, a l'ambition d'ouvrir au monde et à l'échange les créateurs de demain.

Afin d'évaluer la qualité des titres délivrés par les écoles d'art privées et de pouvoir les comparer les uns avec les autres la Commission Nationale de Certification Professionnelle (<http://www.cncp.gouv.fr>) a créé un Répertoire (RNCP) ou un niveau (de 1 à 5) leur est conféré, prenant en compte le niveau d'emploi obtenu par les anciens élèves. En attendant leur reconnaissance officielle comme conférant le grade de master, les DNSEP des écoles supérieures d'art publiques sont enregistrés en niveau 1.

Aucune école privée ne peut prétendre délivrer un diplôme de master (le master, très recherché car le mot est connu du monde entier, suscite beaucoup de convoitises), sauf dans le cas très rare où un accord pédagogique avec une université française permettrait cette délivrance en co-habilitation. Les écoles privées cherchent en général à donner une formation immédiatement professionnalisante, elles sont plus étroitement liées au marché du travail.

La formation donnée est souvent plus courte (la tendance aujourd'hui est d'allonger systématiquement les durées de formations afin de coller au système LMD). Les écoles privées constituent des réseaux d'anciens élèves, d'entreprises etc. afin d'être très efficaces dans le cadre à la fois de l'organisation des stages et des recherches d'emplois en fin de cursus.

Remarque 1 : Les formations d'écoles privées non enregistrées au RNCP (niveaux 1 à 5) sont sans garantie de qualité par l'État et nous n'en ferons donc pas mention ici.

De même certaines écoles privées délivrent des cartes d'étudiant de l'école seulement qui ne donnent pas accès au statut étudiant donc aux œuvres universitaires (sécurité sociale et mutuelle, restaurant et logements, aides au logement) : ces écoles ne seront pas non plus mentionnées ici.

Remarque 2 : attention aux dates ! La tendance générale dans les écoles comme dans les Universités, est d'avancer les dates des demandes d'admission afin de donner les réponses plus tôt aux candidats. Consultez les sites dès novembre afin de télécharger les documentations et de connaître les dates des concours d'entrée.

Les principales écoles

• École Nationale Supérieure des Beaux-Arts / ENSBA, PARIS

Conditions d'admission identiques pour les Français et les étrangers : être titulaire du bac, avoir 18 ans minimum, 24 ans maximum ; en 2e année et plus, 26 ans maximum. Pré-admission sur travaux et épreuves.

Voir : <http://www.ensba.fr>

Cursus normal de cinq ans, enseignements théoriques (histoire de l'art, esthétique, psychanalyse de l'art, histoire et théories de l'art, anthropologie et histoire, cinéma, littérature) mais aussi techniques (morphologie, techniques de la peinture, architecture, modelage, moulage, taille, fonderie, lithographie, sérigraphie, fresque, gravure, vitrail, photographie, technologies informatiques et numériques, etc.). Programme spécifique « La Seine » destiné à de jeunes artistes français ou étrangers : 6 artistes sélectionnés par an, pour deux ans, à qui sont donnés les moyens de développer un travail personnel déjà engagé, en s'appuyant sur la recherche, l'exercice critique et l'expérimentation. Renseignements complets et dossier d'inscription se trouvent sur le site :

<http://www.ensba.fr>

Pour pouvoir se présenter, les candidats doivent être titulaires d'un diplôme de niveau master (2e cycle) ou équivalent. De plus, leur diplôme de fin d'études doit avoir été obtenu depuis au moins un an. Les candidats de nationalité étrangère doivent avoir une bonne connaissance de la langue française. L'admission au programme « La Seine » se fait sur pré-sélection du dossier artistique, puis, pour les candidats pré-sélectionnés, sur entretien avec un jury composé de personnalités du milieu artistique.

• École Nationale Supérieure des Arts Décoratifs/ENSAD, <http://www.ensad.fr>

• École Nationale Supérieure de Création Industrielle/ENSCI/Les Ateliers, <http://www.ensci.com> Voir la fiche filière « design » pour la description de ces écoles.

• École Nationale Supérieure de la Photographie, ARLES

Conditions d'admission bac+2, concours d'entrée. Cursus de 3 ans, diplôme de l'École Nationale Supérieure de la Photographie.

L'ENSP forme des professionnels de l'image capables de transmettre un savoir, de satisfaire une commande, mais aussi d'être des chercheurs ou des créateurs. Apprentissage rigoureux des techniques et réflexion théorique sont deux exigences de la formation. L'école organise aussi cours du soir, voyages d'études et échanges internationaux. <http://www.ensp-arles.com>

Programmes « résidents » : un ou deux semestres de recherche et de perfectionnement pour des étudiants étrangers déjà diplômés en photographie dans leurs pays. L'ENSP met à disposition les moyens techniques et un accompagnement pour la réalisation d'un projet de recherche personnelle. Attention, ce programme, payant, ne donne pas lieu à délivrance de diplôme national.

<http://www.ensp-arles.com>

• Le Fresnoy - Studio National des Arts Contemporains, TOURCOING

Centre de formation, de recherches et de production dans tous les domaines artistiques de l'image et du son, Le Fresnoy accueille des étudiants avancés et de jeunes artistes pour un cursus de deux ans à Tourcoing, sous la direction d'artistes-professeurs invités qui réalisent eux-mêmes de nouveaux projets. Le concours d'accès est ouvert aux candidats âgés de 35 ans au plus, ayant déjà validé 4 ans d'études supérieures ou 4 ans d'expérience professionnelle et artistique.

Toutes les étapes de la procédure de sélection se font en français ou en anglais, au choix du candidat. <http://www.lefresnoy.net/>

Le Fresnoy est une « école » très particulière, plutôt d'ailleurs un lieu de recherche artistique dans le domaine de l'image que d'enseignement à proprement parler

Les écoles nationales ou territoriales et leurs spécialités

Les 60 écoles ne proposent pas toutes l'intégralité des options artistiques ou tous les diplômes ; certaines ont un domaine artistique de spécialité, le design graphique, le vidéoart, l'art contemporain ou la communication. Il est impossible inutile de développer les spécificités de chacune des écoles Supérieures d'art publiques il convient que chacun se reporte au site réalisé par l'Association nationale des directeurs d'écoles d'art, <http://www.andea.fr> on y trouvera la liste et la carte des écoles, les dates des concours d'entrée, les coordonnées de chacune etc.

Les universités

L'essentiel des formations artistiques est donné dans les écoles d'art, publiques ou privées, dans la mesure où ce que recherche l'étudiant est un apprentissage à la création artistique, le FAIRE de l'art. Quelques Universités cependant offrent aussi une formation orientée vers la pratique artistique, la plus célèbre d'entre elles étant Paris 8 Saint Denis (<http://www.univ-paris8.fr>), mais aussi Paris 1 Panthéon-Sorbonne (<http://www.univ-paris1.fr/> UFR 03 et 04), ou Paris Est Marne la Vallée (<http://www.univ-mlv.fr/>) pour ce qui est de Paris.

En revanche le domaine de spécialisation de l'Université est l'enseignement du SERVIR l'art, la théorie, l'histoire ou la gestion de l'art, la place de la pratique artistique étant assez réduite. Si vous souhaitez vous orienter plutôt vers des métiers de critique d'art, de commissaire d'exposition, de journaliste spécialisé, vers l'administration d'établissements culturels etc. c'est-à-dire vers tous les métiers des « passeurs d'art » c'est l'Université qui en France, répondra le mieux à vos attentes.

► Sites de référence et sites utiles

- <http://www.campusart.org> : les onglets de ce site de candidature en ligne créé par CampusFrance vous donneront des renseignements très précis sur les études artistiques en France et sur les écoles d'art. Attention, le site n'est ouvert aux candidatures qu'entre novembre et février et selon des pré-requis précis.
- <http://www.culture.fr> : portail culture du ministère
- <http://www.culture.gouv.fr> : ministère de la culture, avec notamment la brochure à télécharger des écoles sous tutelle.
- <http://www.ecoles-arts.com> : les écoles d'art du monde francophone
- <http://www.cnap.fr/> : Centre National des Arts Plastiques
- <http://blog.cnea.fr/> : blog de l'association nationale des enseignants d'écoles d'art

Le catalogue en ligne de CampusFrance présente toutes les formations du niveau licence au niveau doctorat.

[campusfrance.org/les-formations-et-la-recherche-en-france](http://www.campusfrance.org/les-formations-et-la-recherche-en-france)

niveau L à M : un moteur de recherche par niveau et par domaine permet de trouver tous les domaines et établissements de la spécialité.

<http://www.campusfrance.org/fr/d-catalogue/>

niveau doctorat : l'annuaire des écoles doctorales propose une recherche spécifique.

<http://www.campusfrance.org/fr/d-catalogue/d/index.htm>

Campusbourse, l'annuaire des programmes de bourses :

<http://www.campusfrance.org/fr/d-catalogue/campusbourse/cfbourse/index.html>